



« Ce qui est en jeu, c'est le droit de tout citoyen à ne pas être traité comme un dangereux criminel, même si la lubie vient à un juge de le traiter comme tel. »

ÉDITORIAL

Ça nous interpelle !

ÉLISABETH LÉVY

Pourquoi nous défendons Vittorio de Filippis.

Pour une fois, nous étions dans la famille. Ça fait un drôle d'effet : prendre la défense des journalistes, ce n'est pas vraiment le genre de la maison. Dans l'affaire Filippis, ce que nous défendons n'est pas la « liberté des journalistes » – terme assez curieux – et surtout pas une liberté intransitive, sans objet, qui aurait tous les droits. Ce qui est en jeu, bien sûr, c'est le droit de tout citoyen à ne pas être traité comme un dangereux criminel, même si la lubie vient à un juge de le traiter comme tel. Bref, ce n'était pas une affaire dans laquelle chacun devait défendre les siens, les journalistes leur corporation, Rachida Dati (qui aurait pu trouver une meilleure occasion de le faire) les juges et les syndicats de police les flics. Bien entendu, c'est ce qui s'est passé.

Donc, soyons clair. Si la « liberté des journalistes » est menacée, ce n'est pas par Sarkozy (car chez lui, le seul désir d'exercer des pressions est si transparent qu'il en est inoffensif) ni par les juges, ni par la police, c'est d'abord par eux-mêmes – par leur conformisme, leur paresse intellectuelle, leur refus de toute critique et, il faut le dire, très souvent, par leur conviction d'être le camp du Bien, le sel de la démocratie et tutti quanti. Si la « liberté des journalistes » est menacée, c'est d'abord par les menaces qu'ils font parfois peser sur la liberté des autres. Si la « liberté des journalistes » est menacée, c'est par

leur tendance à penser – et à chasser – en horde. Oui, les journalistes sont souvent les premiers ennemis de la liberté de la presse et de la liberté tout court. Rappelons au passage que si la loi sur la diffamation protège le diffameur (parfois trop) en encadrant strictement le droit des mécontents à saisir la justice, elle protège aussi (souvent pas assez) le diffamé, puissant ou misérable, désarmé face au tribunal médiatique.

Saluons Vittorio de Filippis qui a, à de multiples reprises, précisé qu'il n'avait pas réagi au premier chef comme journaliste mais comme citoyen. Peut-être la juge Josié a-t-elle des comptes à régler avec la profession – qui n'en a pas ? Peut-être les juges, agacés d'avoir été instrumentalisés par les journalistes contre les politiques, opèrent-ils un judicieux changement d'alliance – et l'axe d'aujourd'hui ne serait guère plus glorieux que celui d'hier. La seule chose à dire, c'est que les journalistes sont des citoyens comme les autres. Et qu'on aimerait bien, après Outreau et d'autres bérézina médiatico-judiciaires, que tous les citoyens soient des citoyens comme les autres.

Le problème, c'est qu'à l'exception de Marc Cohen, « notre » Marc Cohen, et de quelques autres, les défenseurs de Filippis ne se sont pas embarrassés de subtilités. Ils ont sorti la grosse caisse de la presse en danger – sans se rendre compte qu'à force de tirer sur

cette corde ils l'avaient pas mal usée – et se sont étonné ou indigné que la mobilisation citoyenne soit moins générale qu'espérée. Sur le plateau de « Revu et Corrigé » Paul Amar a annoncé que la France détenait le record du monde de journalistes mis en examen ou placés en garde à vue. Sauf qu'en matière de délit de presse, la mise en examen est automatique et vise exclusivement à protéger le présumé innocent – en tout cas en l'absence de magistrature excitée. « *Et quand ils ne sont pas convoqués, ce sont les policiers qui se déplacent et perquisitionnent les médias* », a ajouté une chroniqueuse apparemment persuadée qu'elle vivait dans le Chili de Pinochet et peut-être chargée de faire de la réclame de Reporters sans Frontières : « *Selon le classement de cette organisation en 2008, a-t-elle expliqué, la France arrive en 35ème position derrière de jeunes démocraties comme la Namibie ou le Mali. Donc, si vous voulez aider RSE...* ». Bref, tous ceux qui pensent qu'il suffit d'avoir une carte de presse pour être Jean Moulin se sont agglutinés à la défense, éminemment respectable, du citoyen Filippis. L'ensemble baignant dans le fond de sauce anti-sarkozyste qui tient lieu de réflexion à pas mal de journalistes. Autant dire que quand on en aura fini avec le juge d'instruction, il restera un peu de boulot.

[Élisabeth Lévy est directrice de la rédaction de *Causeur*.]

Le titre de ce numéro, « *L'horreur politique* », nous a aimablement été fourni par Marcel Gauchet.

www.causeur.fr

Directrice de la rédaction : Élisabeth Lévy. **Rédaction :** Gil Mihaely, François Miclo, Basile de Koch, Marc Cohen (brèves), David Martin-Castelnau, Raül Cazals.

Collaborateurs : Alain Finkielkraut, Antoine Mercier, Aviad Kleinberg, David Abiker, Elie Barnavi, Paul Thibaud, Trudi Kohl, Rony Brauman, Luc Rosenzweig, Cyril de Pins, Jérôme Leroy, Bruno Maillé, Cyril Bennisar, Guy Sitbon, Pierre-Henri Tavoillot.

Conception : Jean-François Baum. **Administrateur :** François Miclo.

Directeur de la publication : Gil Mihaely.

Causeur est édité par Causeur.fr, 9 rue Léopold-Robert, 75014 Paris. SARL au capital de 50 000 €, RCS Paris. Siret 504 830 969 000 11 Naf 724 ZA. Dépôt légal à parution. **ISSN** 1966-6055. Commission paritaire : en cours. Imprimé par les Éditions Quantum, 105 rue de l'Abbé-Groult, 75015 Paris. **Contact :** abonnement@causeur.fr

Sommaire

Éditorial	p. 2
Le parti socialiste a enfin trouvé sa ligne	p. 3
De Baader à Badiou, une certaine idée de la Gauche	p. 4
Benoît Hamon en a !	p. 6
Terrorisme à grande vitesse	p. 6
Petit manuel pour bien niquer sa race	p. 8
Halte au clientélisme mémoriel !	p. 9
14-18, ou le désir de souche	p. 10
Halde là !	p. 12
Discrimination sur Facebook : que fait la Halde ?	p. 13
Pédophile : le crime était presque parfait	p. 14
Si Versailles m'était koonsé...	p. 15
Jamais sans mon chien	p. 16